

## Conditions générales de vente 2007

### Réservations et renseignements

#### Bureau des Guides

Office du Tourisme et des Congrès du Grand Lyon  
Place Bellecour - BP 2254  
69214 LYON Cedex 02  
Tél. +33(0)4 72 77 72 33 - Fax : +33(0)4 72 40 98 96 - [visit@lyon-france.com](mailto:visit@lyon-france.com)  
Samedi, dimanche et jours fériés Tél : +33(0)4.72.77.69.69.

### Nombre de guides

1 guide pour 50 personnes pour les visites en autocar.  
1 guide pour 25 à 30 personnes maximum pour les visites à pied

### Rendez vous

A votre convenance en centre ville. Nous vous conseillons cependant, pour la visite générale : Office du Tourisme, Place Bellecour 69002 Lyon

### Confirmation

Toute demande par téléphone doit être confirmée par écrit : télécopie, courrier, email.  
Sans confirmation de votre part, l'option sera annulée à la date inscrite sur notre proposition.

### Règlement

Le règlement doit s'effectuer d'avance en euro par chèque encaissable sur une domiciliée en France.  
Les chèques étrangers devront inclure les frais bancaires soit 20 € en sus du montant de la commande.

En cas de virement, les frais de virement seront à la charge du client.

### Retard

Merci de nous téléphoner en cas de retard du groupe. Dans ce cas, la visite sera écourtée ou prolongée selon la disponibilité du guide, la prestation sera alors majorée (voir nos tarifs).

### Nos tarifs ne comprennent pas

- Les entrées dans les musées
- Les moyens de transport. Les groupes fournissent leur propre véhicule. Ce véhicule doit être sonorisé et équipé d'un siège guide.
- Le repas du guide est à la charge du groupe si le guide reste avec le groupe lors du déjeuner. Son temps de présence est alors facturé.

### Annulation

Toute visite non annulée 48 heures à l'avance sera facturée en totalité.

### Modification/interruption de prestation

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable avec le Bureau des Guides.  
En cas d'interruption de la visite par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement. Tout guide est en droit de refuser ou d'interrompre une prestation au cas où le client enfreindrait la loi.

Une visite écourtée le jour-même ou moins de 48h avant sera due en totalité.

### Responsabilité

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.  
Il est invité à souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile.  
L'Office du Tourisme est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile.

**L'Office du Tourisme du Grand Lyon ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, de cas de force majeure, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.**